Conseil départemental de la Somme

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budgets 2025 des collectivités locales

Dans la Somme, comme partout en France, les Départements tirent la sonnette d'alarme

Amiens, le vendredi 18 octobre 2024

Le Gouvernement a présenté cette semaine son projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025, comprenant notamment le dispositif de contribution des collectivités locales au rétablissement des comptes publics de la nation. Alors que l'Assemblée nationale a déjà débuté ses travaux en commission, les Départements de France alertent sur les dispositions imaginées par l'État au détriment de l'action de proximité des Départements. Dans la Somme, l'impact est évalué à 24 millions d'euros.

Des conséquences lourdes pour les Départements

Présenté en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier, le projet de loi de finances 2025 qui présente les choix fiscaux et budgétaires du Gouvernement pour l'année 2025 est examiné depuis cette semaine à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement propose une série d'actions pour ramener le déficit public d'environ 7% du produit intérieur brut (PIB) à 5% du PIB d'ici fin 2025. Pour y parvenir, des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6 milliards d'euros y sont proposées avec notamment 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques dont 5 milliards pour les collectivités locales et territoriales.

Avec ce projet, les Départements doivent assumer la dynamique des dépenses sociales, tout en se voyant amputés d'une partie de leurs recettes. Avec une explosion des dépenses sociales, l'arrêt depuis quelques années de toute autonomie fiscale, une chute des recettes (notamment les DMTO), de nombreux Départements sont déjà en difficulté avec 70% de leurs budgets consacrés aux interventions sociales décidées par l'État, contre 58% il y a 10 ans.

Face à ces menaces qui pèsent sur leurs budgets, les Départements de France, acteurs de proximité qui jouent le rôle d'amortisseur social et de bouclier du monde rural, alertent le Gouvernement, les Parlementaires, et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé. Demain, les Départements ne seront plus en capacité de faire face à l'explosion de leurs dépenses - notamment de solidarités - imposées par l'État. **Dans le cas d'une application totale des mesures annoncées, 85% d'entre eux se retrouveraient en grave difficulté fin 2025.**

Pour la Somme, plus de 20 millions d'euros qui n'iraient pas aux Samariens

Fort de ces premiers éléments, même si le Parlement va tenter d'améliorer la maquette budgétaire pour les collectivités territoriales d'ici la fin de l'année, il est aujourd'hui assuré que l'équilibre du projet de Budget 2025 du Conseil départemental est bouleversé. **Ces dispositions inédites demanderont en effet un effort budgétaire sans précédent, tant en fonctionnement qu'en investissement, estimé à ce stade à plus de 24 millions d'euros**.

Parmi cet effort, l'obligation de mise en réserve de recettes (3 milliards d'euros en 2025 pour 450 collectivités au niveau national), sur la base de 2% de celles prévues en 2025, représente d'ores et déjà, pour le Département de la Somme, près de 14 millions d'euros en moins.

À cela s'ajoute notamment le gel de recettes de TVA (impact de près de 3,5 millions d'euros) mais aussi une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), la participation à la résorption du déficit de la CNRACL (sans précisions connues sur les modalités), sans oublier la chute encore annoncée des droits de mutation (frais de notaire / DMTO).

Une prospective financière incertaine et des choix difficiles qui s'imposent

Les dépenses sociales (soutien aux aînés, handicap, protection de l'enfance, RSA…) supportées par le Conseil départemental de la Somme pour le compte de l'État sont, pour leur part, continuellement à la hausse. Deux chiffres :

- **Sur le reste à charge des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) sur la seule année 2023 (dernière année pleine), le reste à charge pour le Département est de 55 millions d'euros, soit 7% du budget départemental**
- **En global cumulé, depuis 2002, ce reste à charge est d'environ 1 milliard d'euros, intégralement supporté par le Département**

Au regard des éléments budgétaires projetés, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) et le Budget primitif 2025 ne pourront se tenir sans reprise des résultats, qui interviendra au 1er semestre 2025.

Le Département travaille d'ores et déjà à des choix difficiles, drastiques, sur la durée, à la mesure du coup de massue qui s'annonce pour notre collectivité. Ces dispositions concerneront les actions particulières, volontaristes : fin de plusieurs aides directes aux ménages et aux familles, réduction importante des subventions aux communes et aux intercommunalités, baisse du soutien aux structures satellites du Conseil départemental qui œuvrent au développement ou à l'attractivité du territoire, arrêt pur de partenariats avec les acteurs locaux...

Ces mesures sont nécessaires pour permettre à la collectivité d'assumer en 2025, et pour les années à venir, ses compétences obligatoires et ses projets déjà engagés, autant que possible.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, ***« les mesures présentées dans le PLF 2025 mettront sous pression les finances départementales et limiteront fortement notre capacité à investir et à fournir des services publics de qualité. Pour le Département de la Somme, l'impact est estimé à plus de 20 millions d'euros. J'ai saisi dès cette semaine tous les Parlementaires de la Somme sur cette situation intenable. Aujourd'hui, le Conseil départemental aide les communes dans leurs projets. Et demain ? Aujourd'hui, le Département porte une action volontariste sur le Handicap, les personnes âgées, le logement, la protection de l'enfance. Et demain ? Aujourd'hui, le Département soutient le pouvoir d'achat des familles. Et demain ? Toutes ces interventions sont aujourd'hui menacées. Notre mobilisation doit être totale pour que le Gouvernement revoit sa copie. Les Départements ont besoin d'une réforme de leur financement. J'y prendrai toute ma part, car ce n'est pas aux Départements qui gèrent sainement leurs budgets de payer la note de l'État. Est-ce une mise sous tutelle déguisée ? La question est là. Les Samariens doivent le savoir. »***

Note aux rédactions
Résolution du bureau de Départements de France joint à ce communiqué

CONTACT PRESSE
Eloïse DEVRED
03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr
www.somme.fr/presse

DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Résolution – Comex du 16 octobre

« Contribution » au redressement des finances publiques de l'État : Les Départements tirent la sonnette d'alarme

Les Départements de France, face aux menaces qui pèsent sur leurs budgets, alertent le Gouvernement, les Parlementaires, et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé.

Ils ne sont plus en capacité de faire face à l'explosion de leurs dépenses – notamment de solidarités – imposées par l'État. **Dans le cas d'une application totale des mesures annoncées, 85 % d'entre eux se retrouveraient en impasse budgétaire fin 2025**.

Considérant la dégradation de la situation financière de la strate départementale et le poids des dépenses non pilotables, notamment sociales ;
Considérant les dépenses imposées par l'État (3 milliards d'euros depuis 2022, en regard des 6 milliards d'euros de perte de DMTO) ;
Considérant les efforts déjà réalisés (reste à charge des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) de près de 12 milliards d'euros, efforts de gestion…) ;
Considérant les mécanismes déjà mis en place tels que le fonds de péréquation horizontale ou les mises en réserve ;
Considérant pour 2025 l'impact des mesures annoncées sur les Départements (environ 2,2 milliards d'euros sur les 5 milliards annoncés) ;
Considérant les conséquences pour les territoires, les Français et le monde économique (politiques sociales, aides aux communes, investissements notamment routiers, collèges, équilibre ville/campagne…) :

En conséquence, les Départements de France :

- **s'opposent totalement à l'écrêtement** des recettes annoncé présenté comme un « fonds de précaution » car ils opèrent déjà une redistribution des droits de mutation entre eux ; ils demandent à la place une véritable baisse des dépenses de l'État central ;
- **s'opposent au gel de la TVA** (qui est la compensation des impôts supprimés : foncier bâti, CVAE) ;

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

- demandent que la baisse du **FCTVA ne soit pas rétroactive** car les investissements sollicités pour partie par l'État lui-même ont représenté des montants conséquents dans nos budgets ;
- demandent que la hausse des taux de cotisation à la **CNRACL** soit partagée ;
- **refusent toute dépense supplémentaire non financée** et demandent à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale ;
- demandent l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté (actuellement doté de 37 millions d'euros) à hauteur de 163 millions pour prendre en compte l'accroissement sensible du nombre de Départements en difficulté (de 14 à 30) ;

- demandent un relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de **DMTO** afin de recréer des marges de manœuvre ;
- demandent un élargissement de la **TSCA** pour soutenir les SDIS ;
- rappellent leur demande de porter à **50% la compensation des dépenses APA et PCH.**

Outre ces mesures d'urgence, ils demandent à nouveau que soit engagé un travail partenarial avec l'État – à l'appui de simulations objectives – pour redonner aux Départements la capacité à assurer le financement de l'ensemble de leurs compétences en rétablissant un lien direct entre fiscalité et démocratie locale, corollaire d'une Décentralisation réussie. L'autre exigence est que nous soyons assurés d'un socle de recettes robustes et non volatiles, cohérentes avec les politiques publiques que nous assurons.